

# ANNEXE 1

## GLOSSAIRE RAINFOREST ALLIANCE

*Consultation publique : Version provisoire 2.0*

| A                             |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Abus</b>                   | Comportements qui s'écartent d'une conduite raisonnable et se caractérisant par un mauvais usage de la force physique ou psychologique. <sup>1</sup>   |
| <b>Ingrédient actif</b>       | Un pesticide se compose de plusieurs substances. L'ingrédient actif est le produit chimique qui peut tuer, repousser, attirer, atténuer ou contrôler un ravageur. Les autres substances peuvent contribuer directement ou indirectement à cet effet.   |
| <b>Produits agrochimiques</b> | Toute substance ou mélange de substances d'ingrédients chimiques ou biologiques que les hommes utilisent pour contribuer à la gestion d'un écosystème agricole. Cela comprend, entre autres, les engrais, les agents de chaulage et d'acidification, les amendements du sol, les pesticides et les herbicides. |

<sup>1</sup> Chappell & Di Martino, 2006; ILO 2013 ([https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms\\_222231.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_222231.pdf))



| <b>Agroforesterie<br/>(Couverture du<br/>couvert<br/>forestier de<br/>Rainforest<br/>Alliance et<br/>paramètres de<br/>diversité des<br/>espèces)</b> | <p>Terme utilisé pour décrire l'interaction de l'agriculture et des arbres, y compris l'utilisation agricole des arbres. L'agroforesterie comprend les arbres sur les exploitations agricoles et dans les paysages agricoles, l'agriculture dans les forêts et le long des lisières forestières et la production de cultures arboricoles.</p> <p>Le tableau suivant spécifie les paramètres d'ombrage optimaux du couvert forestier de Rainforest Alliance pour le pourcentage de couvert forestier et la diversité des espèces indigènes du couvert forestier. (Le pourcentage de couverture est basé sur la couverture aérienne des arbres d'ombrage, à l'exclusion des arbres de culture, pendant la période de l'année où le feuillage des arbres est le plus dense).</p> <table border="1" data-bbox="459 589 1485 1149"><thead><tr><th>Culture tolérante à l'ombre</th><th>Régions</th><th>Min. Couvert Forestier (%)</th><th>Min. Nombre d'espèces d'arbres indigènes par hectare</th></tr></thead><tbody><tr><td><b>Café</b></td><td>Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes.</td><td>40 %</td><td>12</td></tr><tr><td><b>Cacao</b></td><td>Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Asie du Sud-Est, Amérique latine et Caraïbes.</td><td>30 %</td><td>5</td></tr><tr><td><b>Girofle, vanille</b></td><td>Afrique orientale</td><td>40 %</td><td>12</td></tr><tr><td><b>Poivre</b></td><td>Asie du Sud</td><td>20 %</td><td>12</td></tr></tbody></table> | Culture tolérante à l'ombre | Régions  | Min. Couvert Forestier (%) | Min. Nombre d'espèces d'arbres indigènes par hectare | <b>Café</b> | Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes. | 40 % | 12 | <b>Cacao</b> | Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Asie du Sud-Est, Amérique latine et Caraïbes. | 30 % | 5 | <b>Girofle, vanille</b> | Afrique orientale | 40 % | 12 | <b>Poivre</b> | Asie du Sud | 20 % | 12 |
|---|---|-----------------------------|--|----------------------------|--|-------------|---|------|----|--------------|---|------|---|-------------------------|-------------------|------|----|---------------|-------------|------|----|
| Culture tolérante à l'ombre   | Régions   | Min. Couvert Forestier (%)  | Min. Nombre d'espèces d'arbres indigènes par hectare |                            |  |             |   |      |    |              |   |      |   |                         |                   |      |    |               |             |      |    |
| <b>Café</b>   | Afrique, Asie, Amérique latine et Caraïbes.   | 40 %                        | 12   |                            |  |             |   |      |    |              |   |      |   |                         |                   |      |    |               |             |      |    |
| <b>Cacao</b>  | Afrique de l'Ouest, Afrique de l'Est, Asie du Sud-Est, Amérique latine et Caraïbes.   | 30 %                        | 5  |                            |  |             |   |      |    |              |   |      |   |                         |                   |      |    |               |             |      |    |
| <b>Girofle, vanille</b>   | Afrique orientale   | 40 %                        | 12   |                            |  |             |   |      |    |              |   |      |   |                         |                   |      |    |               |             |      |    |
| <b>Poivre</b>   | Asie du Sud   | 20 %                        | 12   |                            |  |             |   |      |    |              |   |      |   |                         |                   |      |    |               |             |      |    |
| <b>Café transformé par les animaux</b>  | Utilisation d'animaux pour modifier les grains de café. Ce processus se produit en permettant ou en forçant les animaux à manger des grains de café et en extrayant ensuite les grains de café des excréments.  |                             |  |                            |  |             |   |      |    |              |   |      |   |                         |                   |      |    |               |             |      |    |



|   |  |
|---|--|
| <b>Bien-être animal (les cinq libertés du bien-être animal)</b> | <p>Conformément au principe des « cinq libertés », le bien-être d'un animal est assuré lorsque les cinq conditions suivantes sont réunies :</p> <ol style="list-style-type: none"><li><b>1) Alimentation saine</b> : L'animal ne souffre pas de la faim, de la soif et de la malnutrition parce qu'il a facilement accès à l'eau potable et à une alimentation adaptée.</li><li><b>2) Logement de qualité</b> : L'animal est à l'abri de l'inconfort physique et thermique, car il a accès à un abri contre les éléments et à une aire de repos confortable.</li><li><b>3) Bonne santé</b> : L'animal ne souffre pas de douleurs, de blessures ou de maladies, grâce à une prévention appropriée et/ou un diagnostic et un traitement rapides.</li><li><b>4) Comportement approprié</b> : L'animal est capable de se comporter normalement parce qu'il dispose d'un espace suffisant, d'installations adéquates et de la compagnie d'autres animaux de la même espèce.</li><li><b>5) Protection contre la peur et la détresse</b> : L'animal n'éprouve ni peur ni détresse, car les conditions nécessaires à la prévention de la souffrance mentale ont été assurées. <sup>2</sup></li></ol> |
| <b>Droit en vigueur</b>   | Ensemble de règles de conduite établies par une autorité, un usage ou un accord. Cela comprend le droit local, le droit du comté, de la province, de l'état ou national et le droit qui a été intégré dans le droit national ou qui est légalement considéré comme supérieur au droit national par la signature d'un traité international par un état.   |
| <b>Écosystèmes aquatiques</b>                                   | Masses d'eau stagnante et autres zones humides, telles que définies plus en détail dans la définition des écosystèmes naturels.  |

| <b>C</b>                 |  |
|--------------------------|--|
| <b>Empreinte carbone</b> | La mesure en tonnes d'équivalent en dioxyde de carbone (tCO <sub>2</sub> e). L'équivalent dioxyde de carbone (CO <sub>2</sub> e) permet de comparer les différents gaz à effet de serre sur une base comparable pour une même unité de CO <sub>2</sub> . Le CO <sub>2</sub> e est calculé en multipliant les émissions de chacun des six gaz à effet de serre par son potentiel de réchauffement planétaire (PRG) sur 100 ans. |
| <b>Captivité</b>         | Toute condition de confinement qui limite les déplacements des animaux dans leur habitat naturel (p. ex. par mise en cage ou pose de clôtures).  |
| <b>Enfant</b>            | Tout être humain âgé de moins de dix-huit ans <sup>3</sup>   |

<sup>2</sup>Comité sur le bien-être des animaux d'élevage, 1992 ; 1993

<sup>3</sup>(ONU CRC article 1).



|   |   |
|---|---|
| <b>Travail des enfants</b>                    | <p>Travail qui prive les enfants de leur dignité, de leur potentiel et de leur enfance. Cela comprend :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Les pires formes de travail des enfants comprennent toutes les formes d'esclavage ou de pratiques similaires à l'esclavage, telles que la vente et la traite des enfants, la servitude pour dettes et le servage et le travail forcé ou obligatoire, notamment le recrutement forcé ou obligatoire des enfants pour les utiliser dans les conflits armés ; l'utilisation, la fourniture ou l'offre d'un enfant pour la prostitution, pour produire des images pornographiques, l'usage ou l'offre de matériel pédopornographique pour toute autre activité illicite.</li><li>▪ Travail effectué par des enfants de moins de 15 ans pour le compte de l'exploitation agricole, du groupe ou des membres du groupe. Si la législation nationale a fixé l'âge minimum du travail à 14 ans (ou à un âge supérieur à 15 ans), cet âge est celui qui est applicable.</li><li>▪ Travail effectué par des enfants de moins de 18 ans, pour l'exploitation agricole, le groupe ou les membres du groupe, qui peut nuire à leur bien-être physique, mental ou moral, en raison de la nature du travail et/ou du nombre d'heures de travail. Cela comprend, sans s'y limiter, le transport de charges lourdes ou le travail dans des endroits dangereux, dans des situations insalubres, la nuit ou avec des substances ou de l'équipement dangereux.</li></ul> <p><u>Exceptions :</u></p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) <b>Petits travaux :</b> Les enfants âgés de 13-14 ans peuvent effectuer de petits travaux, à condition qu'ils ne nuisent pas à leur santé et à leur développement, qu'ils n'interfèrent pas avec leur scolarité ou leur formation, qu'ils soient accomplis sous la supervision d'un adulte, et ne dépassent pas 14 heures par semaine. Dans le cas où la législation nationale a fixé l'âge des petits travaux à 12-13 ans, cet âge s'applique.</li><li>2) <b>Travail familial :</b> Les activités agricoles pratiquées par des enfants vivant dans de petites exploitations familiales qui consistent en des tâches légères et adaptées à leur âge qui leur donnent la possibilité d'acquérir des compétences <u>ne sont pas</u> considérées comme du travail des enfants à condition qu'elles ne nuisent pas à leur santé et à leur développement, qu'elles n'entravent pas leur scolarité et leurs loisirs et qu'elles soient effectuées sous la supervision d'un adulte.<sup>4</sup></li></ol> |
| <b>Changements climatiques</b>                | Différence dans l'état du climat qui peut être identifiée par des changements dans la moyenne et/ou la variabilité de ses propriétés, et qui persiste pendant une période prolongée, généralement des décennies ou plus.  |
| <b>Adaptation aux changements climatiques</b> | Ajustements aux pratiques et à la gestion agricoles pour réduire les impacts négatifs que le changement climatique actuel ou attendu peut avoir sur les cultures, les systèmes agricoles, les écosystèmes et les moyens de subsistance.   |
| <b>Atténuation du changement climatique</b>   | Intervention humaine visant à réduire les sources ou à multiplier les puits de gaz à effet de serre (GES).  |

<sup>4</sup>Conventions 138, 182 et 189 de l'OIT



|  |  |
|--|--|
| <b>Agriculture intelligente face au climat</b> | <p>Une approche pour développer les conditions techniques, politiques et d'investissement afin de parvenir à un développement agricole durable pour la sécurité alimentaire dans le cadre du changement climatique. Il se compose de trois piliers principaux :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) Accroître la productivité et les revenus agricoles sur une base durable ;</li><li>2) Adapter et renforcer la résilience au changement climatique ;</li><li>3) Réduire et/ou éliminer les émissions de gaz à effet de serre, chaque fois que cela est possible.</li></ol>  |
| <b>Community</b>                               | <p>Personne ou groupe de personnes vivant au même endroit ou dans la même région touchée ou impactée par l'existence ou l'exploitation d'une ferme ou d'un groupe de fermes. Les travailleurs ruraux, les habitants des fermes, les voisins des exploitations agricoles, les populations traditionnelles et autochtones ainsi que les habitants des villages ou des villes sont considérés comme des communautés affectées par une ferme ou un groupe de fermes données.<sup>5</sup></p>   |
| <b>Compostage</b>                              | <p>Décomposition biologique de la matière organique dans des conditions contrôlées (température, humidité, oxygène) en un produit stable semblable à de l'humus.</p>   |
| <b>Conserve</b>                                | <p>Les écosystèmes naturels peuvent être conservés par toute combinaison de préservation stricte, de restauration ou de gestion durable. Un écosystème naturel est conservé s'il a été protégé contre la dégradation humaine directe ou indirecte.</p>   |
| <b>Converti</b>                                | <p>Changement d'un écosystème naturel pour une autre utilisation du sol. Cela se caractérise généralement par une perte ou une altération profonde de la composition, de la structure et/ou de la fonction des espèces de l'écosystème naturel. Cela comprend la conversion d'un écosystème naturel en plantation, en terres cultivées, en pâturages, en réservoirs d'eau, en infrastructures, en mines et en zones urbaines. Il s'agit également de la dégradation à grande échelle et progressive ou durable d'un écosystème naturel dans la mesure où ce dernier ne possède plus la plupart de sa composition, structure et/ou fonction antérieures. Un changement d'affectation des terres qui répond à cette définition est considéré comme une conversion, qu'il soit légal ou non. Dans certaines circonstances, la production à faible impact ou d'autres activités exercées dans un écosystème naturel, comme la culture rustique du café ou le pâturage du bétail, ne sont pas considérées comme une conversion.</p> |
| <b>Conversion</b>                              | <p>Changement d'un écosystème naturel à une autre utilisation des sols ou modification profonde de la composition, de la structure ou de la fonction des espèces de l'écosystème naturel.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ La déforestation est une forme de conversion (conversion des forêts naturelles).</li><li>▪ La conversion comprend une dégradation grave ou l'introduction de pratiques de gestion qui entraînent un changement substantiel et durable de la composition, de la structure ou de la fonction des espèces qui composaient précédemment l'écosystème.</li><li>▪ La modification des écosystèmes naturels qui répond à cette définition est considérée comme une conversion, qu'elle soit légale ou non.</li></ul>  |

**D**

<sup>5</sup> FAO, <http://www.fao.org/3/a0273s/a0273s07.htm>



|  |   |
|--|---|
| <b>Servitude pour dettes (travail servile)</b> | Une forme de travail forcé (également connue sous le nom de travail servile) qui peut se manifester de plusieurs façons. Dans certains cas, les services d'un travailleur sont fournis en garantie d'une dette, mais la durée, la nature et/ou la valeur des services ne sont pas raisonnablement définies, ce qui mène à leur exploitation. Dans d'autres cas, un travailleur s'endette ou reçoit un paiement anticipé d'un tiers, est assujéti à des taux d'intérêt élevés ou à d'autres pénalités financières et n'est pas en mesure de rembourser le prêt ou l'avance dans un délai raisonnable avec le montant de son salaire. Dans certains cas, la dette est transmise de personne à personne et de génération en génération. <sup>6</sup> |
| <b>Données digitalisées</b>                    | L'information qui a été recueillie au moyen d'un appareil (comme une tablette, un téléphone, un appareil GPS) ou qui a été convertie sous une forme numérique qui peut être traitée par un ordinateur pour générer des données exploitables et pouvant servir à la prise de décision directe.   |
| <b>Numériseur</b>                              | Tout appareil qui reçoit des informations analogiques (comme le son ou la lumière) et en crée une représentation numérique (comme un fichier sur un ordinateur). Ce processus en soi est appelé numérisation.   |
| <b>Discrimination au travail</b>               | Toute distinction, exclusion ou préférence fondée sur la race, la couleur, le sexe, la religion, l'opinion politique, l'origine nationale ou sociale, qui a pour effet d'annuler ou de compromettre l'égalité de chances ou de traitement dans l'emploi ou la profession <sup>7</sup>   |

#### **E**

|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Contrat de travail</b> | Entente écrite entre la direction de l'exploitation agricole ou l'administrateur du groupe et le travailleur qui couvre : la description du poste, les heures de travail, le taux de rémunération, la réglementation des heures supplémentaires, les avantages et les déductions, les congés annuels payés, la protection contre la perte de salaire en cas de maladie, d'invalidité ou d'accident, et le délai de préavis pour mettre fin au contrat. |
|---------------------------|--|

#### **F**

|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Exploitation agricole</b> | Toutes terres et installations utilisées pour des activités de production et de transformation agricoles qui sont gérées de la même manière et soumises aux mêmes procédures opérationnelles.<br><br>Une exploitation agricole peut également être composée de plusieurs unités de terres voisines ou géographiquement séparées dans un même pays si elles relèvent d'un organisme de gestion commun.  |
| <b>Gestion agricole</b>      | La gestion agricole fait référence au représentant du gestionnaire ou de l'administrateur de l'exploitation agricole qui peut mettre en œuvre tous les critères qui exigent un niveau élevé de connaissances techniques et de compétences en termes de planification. Le respect des critères est assuré par la direction de l'exploitation ou son représentant technique et s'applique à la fois aux exploitations à certificat unique et aux exploitations multi-sites dépendant d'un même propriétaire. |

<sup>6</sup>OIT Convention 29 & Bureau international du travail, *Projet révisé de directives concernant la mesure du travail forcé*, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--dgreports/--stat/documents/meetingdocument/wcms\\_647379.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/--dgreports/--stat/documents/meetingdocument/wcms_647379.pdf).

<sup>7</sup>Convention de l'OIT, 111



|                       |  |
|-----------------------|--|
| <b>Unité agricole</b> | Terrain continu composant une exploitation agricole. Il comprend, sans toutefois s'y limiter, les terres agricoles et les terres non agricoles (bâtiments, installations, plans d'eau et autres).  |
| <b>Producteur</b>     | Personne, homme ou femme, qui possède et/ou travaille ou exploite une entreprise agricole, soit à des fins commerciales, soit pour subvenir à ses propres besoins ou à ceux de sa famille. Les producteurs agricoles, en particulier les femmes, ne font pas nécessairement partie des coopératives ou des organisations de producteurs.   |
| <b>Engrais</b>        | <p>Toute matière organique ou inorganique d'origine naturelle ou synthétique (autre que les matériaux de chaulage) qui est ajoutée à un sol pour fournir un ou plusieurs éléments nutritifs végétaux favorisant la croissance des plantes.</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Engrais inorganique</b> : Matériau fertilisant dans lequel le carbone n'est pas un constituant essentiel de sa structure chimique de base. Engrais dont les éléments nutritifs déclarés sont sous forme de sels inorganiques obtenus par extraction et/ou par des procédés industriels physiques et/ou chimiques. On peut citer comme exemples le nitrate d'ammonium, le sulfate d'ammonium et le chlorure de potassium.</li><li>▪ <b>Engrais organique</b> : Sous-produit de la transformation de substances animales ou végétales qui contiennent suffisamment d'éléments nutritifs pour être utilisés comme engrais. On peut citer à titre d'exemple le compost, le fumier, la tourbe et le lisier.</li></ul> |

DRAFT



|  |   |
|--|---|
| <b>Travail forcé, obligatoire ou d'esclavage</b>       | <p>Tout travail ou service exigés d'une personne sous la menace d'une peine quelconque et pour lequel ladite personne ne s'est pas proposée de son plein gré.</p> <p>Une personne est considérée comme étant en situation de travail forcé si elle accomplit un travail involontaire (sans le consentement libre et éclairé du travailleur) <u>et</u> est astreinte par des menaces, des sanctions ou une forme de coercition.</p> <p>Les formes d'involontaires peuvent inclure, sans s'y limiter :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>- Travail non rémunéré ou extrêmement mal rétribué ;</li><li>- Changements des conditions de travail (employeur, salaires, nature du travail, conditions/risques/expositions, période de temps) sans le consentement du travailleur ;</li><li>- Conditions de travail ou de vie dégradantes imposées par l'employeur ou le recruteur ;</li><li>- Travail carcéral involontaire ;</li><li>- Heures supplémentaires involontaires et excessives ; et</li><li>- Heures supplémentaires involontaires et excessives ; et.</li><li>- Les formes de coercition peuvent inclure, sans s'y limiter :</li><li>- Violence physique ou sexuelle ;</li><li>- Enfermement physique ;</li><li>- Restrictions à la liberté de mouvement ou de communication ;</li><li>- Amendes ou autres sanctions financières ;</li><li>- Privation de nourriture, d'eau, de toilettes, de sommeil ou d'autres besoins essentiels ;</li><li>- Isolement ;</li><li>- Consommation forcée de drogues ou d'alcool ;</li><li>- Servitude pour dettes ou manipulation de dettes ;</li><li>- Retenue ou retard de salaire ou d'autres avantages ;</li><li>- Rétention de documents d'identité ou d'autres documents importants ; et</li><li>- Menaces de renvoi, d'expulsion, d'action en justice ou de dénonciation aux autorités.</li><li>- Si un travailleur a payé des frais de recrutement, il se peut qu'il soit en situation de travail forcé.<sup>8</sup></li></ul> |
| <b>Consentement préalable, libre et éclairé (CLIP)</b> | <p>Le droit des peuples autochtones et des autres communautés locales de faire des choix libres et éclairés quant à l'utilisation ou à la mise en valeur de leurs terres et ressources. Le CLIP est mis en œuvre par un processus participatif auquel participent tous les groupes concernés et qui est réalisé avant la finalisation ou la mise en œuvre de tout plan de développement. Un processus de CLIP garantit que les communautés ne sont pas contraintes ou intimidées ; que les décisions sont prises par l'intermédiaire d'institutions ou de représentants choisis par les communautés elles-mêmes ; que le consentement des communautés est demandé et donné librement avant l'autorisation ou le début de toute activité ; que les communautés sont pleinement informées de la portée de tout développement proposé et de son impact probable sur leurs terres, leurs moyens de subsistance et leur environnement ; et que, dans les faits, le consentement de la population est respecté ou refusé.<sup>9</sup></p>   |
| <b>Liberté d'association</b>                           | <p>Le droit des travailleurs et des employeurs de former des organisations de leur choix et d'y adhérer fait partie intégrante d'une société libre et ouverte. <sup>10</sup></p>  |

<sup>8</sup>OIT Convention 29 & Bureau international du travail, Projet révisé de directives concernant la mesure du travail forcé, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms\\_647379.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---dgreports/---stat/documents/meetingdocument/wcms_647379.pdf).

<sup>9</sup>OIT, <http://www.fao.org/indigenous-peoples/our-pillars/fpic/es/>

<sup>10</sup><https://www.ilo.org/global/topics/freedom-of-association-and-the-right-to-collective-bargaining/lang-en/index.htm>



DRAFT



| <b>G</b>                                     |  |
|--|--|
| <b>Genre</b>                                 | Caractéristiques socialement construites des femmes et des hommes, telles que les normes, les rôles et les relations des groupes de femmes et d'hommes et entre eux. Il varie d'une société à l'autre et peut être modifié. Alors que la plupart des gens naissent de sexe masculin ou féminin, on leur enseigne les normes et les comportements appropriés — y compris la façon dont ils doivent interagir avec d'autres personnes du même sexe ou de sexe opposé dans les ménages, les communautés et les lieux de travail. <sup>11</sup>  |
| <b>Évaluation de l'égalité des sexes</b>     | Un ensemble de questions essentielles qui vous aident à déterminer si une politique, un programme ou un projet tient compte des questions de genre. <sup>12</sup>  |
| <b>Discrimination sexiste</b>                | Toute distinction, exclusion ou restriction fondée sur le sexe qui a pour effet ou pour but de compromettre ou de détruire la reconnaissance, la jouissance ou l'exercice par les femmes, quel que soit leur état matrimonial, sur la base de l'égalité de l'homme et de la femme, des droits de l'homme et des libertés fondamentales dans les domaines politique, économique, social, culturel, civil ou autre. <sup>13</sup>  |
| <b>Égalité entre les sexes</b>               | L'égalité des droits, des responsabilités et des chances des femmes et des hommes, des filles et des garçons. L'égalité ne signifie pas que les femmes et les hommes deviendront identiques, mais que les droits, les responsabilités et les opportunités des femmes et des hommes ne dépendront pas du fait qu'ils soient nés garçons ou filles. L'égalité entre les sexes implique que les intérêts, les besoins et les priorités des femmes et des hommes soient pris en considération, en reconnaissant la diversité des différents groupes de femmes et d'hommes. L'égalité entre les sexes n'est pas une question qui concerne uniquement les femmes, mais qui devrait concerner et engager pleinement les hommes aussi bien que les femmes. L'égalité entre les femmes et les hommes est considérée à la fois comme une question de droits fondamentaux et comme une condition préalable et un indicateur d'un développement durable axé sur l'être humain. <sup>14</sup> |
| <b>Plan pour la parité hommes-femmes</b>     | Une proposition détaillée qui décrit les interventions qui seront mises en œuvre pour corriger les écarts entre les sexes qui ont été définis dans l'évaluation de l'égalité entre les sexes et la façon dont les progrès seront suivis et partagés avec les personnes concernées, dont les indicateurs.   |
| <b>Organisme génétiquement modifié (OGM)</b> | Organisme dont le matériel génétique a été modifié d'une manière non naturelle par accouplement et/ou recombinaison naturelle.   |
| <b>Gaz à effet de serre</b>                  | Les gaz à effet de serre, ou GES, sont des gaz composés qui retiennent la chaleur ou le rayonnement à ondes longues dans l'atmosphère. Leur présence dans l'atmosphère réchauffe la surface de la Terre. Les activités humaines sont la principale source de GES. La combustion de combustibles fossiles, la déforestation, l'élevage intensif, l'utilisation d'engrais synthétiques et les procédés industriels y contribuent tous.   |
| <b>Mécanisme de réclamation</b>              | Il s'agit d'un processus formel, légal ou non, dans le cadre duquel les travailleurs, les communautés et/ou les organisations de la société civile peuvent porter plainte contre des activités et des opérations commerciales spécifiques qui ont un impact négatif.   |

<sup>11</sup>Organisation mondiale de la santé (OMS)

<sup>12</sup>Organisation mondiale de la santé, [https://www.who.int/gender/mainstreaming/GMH\\_Participant\\_GenderAssessmentTool.pdf](https://www.who.int/gender/mainstreaming/GMH_Participant_GenderAssessmentTool.pdf)

<sup>13</sup>Nations Unies, 1979. « Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ». Article 1

<sup>14</sup>ONU Femmes, <https://www.un.org/womenwatch/osagi/conceptsanddefinitions.htm>



|   |   |
|---|---|
| <b>Groupe</b>                           | Association de producteurs organisés qui font partie d'un SGI commun et qui sont certifiés ensemble en vertu de la norme du protocole de certification de RA. Le groupe de producteurs organisés peut être organisé en association ou en coopérative ou géré par un acteur de la chaîne d'approvisionnement (tel qu'un exportateur) ou une autre entité.                                |
| <b>Gestion du groupe</b>                | L'entité qui signe l'accord de certification avec l'organisme de certification accrédité Rainforest Alliance et prend la responsabilité du développement et de la mise en œuvre du système de gestion interne du groupe et des systèmes de gestion de toutes les exploitations agricoles membres. La gestion du groupe s'assure que les exploitations membres se conforment à la norme. |
| <b>Membre du groupe</b>                 | Un producteur qui est certifié en tant que membre d'un groupe et qui est responsable d'un ou de plusieurs groupes de producteurs. Il peut s'agir de la personne qui est l'exploitant réel de la ferme (p. ex. un métayer) et qui n'a pas besoin d'être le propriétaire foncier.   |
| <b>Travailleurs/personnel du groupe</b> | Les travailleurs qui travaillent pour un groupe certifié Rainforest Alliance. Cela comprend le personnel de la gestion du Groupe (tels que les inspecteurs internes et le personnel administratif travaillant pour la direction du Groupe), les employés des sites centraux de production, de traitement et de maintenance.   |

| <b>H</b>                    |  |
|-----------------------------|--|
| <b>Harcèlement</b>          | Tout comportement à l'égard d'une personne qui est non réciproque ou non désiré, et qui porte atteinte à la dignité des personnes au travail. Cela peut se baser sur l'âge, le handicap, le statut VIH, la situation familiale, le sexe, l'orientation sexuelle, le changement de sexe, l'origine ethnique, la couleur, la langue, la religion, les opinions politiques, les appartenances syndicales, les autres opinions et convictions, les origines nationales ou sociales, les relations avec une minorité, les biens ou toute autre situation. |
| <b>Matières dangereuses</b> | Batteries au plomb-acide usagées, amiante, lampes à mercure économes en énergie, déchets électroniques, transformateurs électriques contenant des POP (BPC), équipement médical, matières radioactives, pesticides, médicaments humains et vétérinaires périmés, huiles usagées, déchets bio- infectieux, désinfectants, parties et carcasses animales, particules (cendres, poussière, dérivés des pesticides).   |
| <b>Santé et sécurité</b>    | Lois, règlements, règles, principes et procédures concernant la sécurité, la santé et le bien-être des travailleurs afin de prévenir tout accident ou blessure sur les lieux de travail ou dans les lieux publics.<br><br>Également appelés santé et sécurité au travail (SST) et santé et sécurité non professionnelles pour la sécurité des activités au travail et en dehors de celui-ci.   |



|                                      |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Valeur de conservation élevée</b> | <p>Les VHC sont des valeurs biologiques, écologiques, sociales ou culturelles qui sont considérées comme ayant une importance exceptionnelle ou critique aux niveaux national, régional ou mondial :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) <b>VHC1</b> : Concentrations de diversité biologique, y compris d'espèces endémiques et d'espèces rares, menacées ou en voie de disparition, qui sont importantes aux niveaux mondial, régional ou national ;</li><li>2) <b>HCV2</b> : Paysages forestiers intacts et grands écosystèmes et mosaïques d'écosystèmes à l'échelle du paysage qui sont significatifs aux niveaux mondial, régional ou national et qui contiennent des populations viables de la grande majorité des espèces naturelles dans leurs modèles naturels de répartition et d'abondance ;</li><li>3) <b>HCV3</b> : Écosystèmes, habitats ou refuges rares, menacés ou en voie de disparition ;</li><li>4) <b>HCV4</b> : Services écosystémiques de base dans les situations critiques, y compris la protection des bassins versants et le contrôle de l'érosion des sols et des pentes vulnérables ;</li><li>5) <b>HCV5</b> : Sites et ressources essentiels à la satisfaction des besoins fondamentaux des communautés locales ou des peuples autochtones (moyens de subsistance, santé, nutrition, eau, etc.), identifiés grâce à un engagement avec ces communautés ou peuples autochtones ; ou</li><li>6) <b>HCV6</b> : Sites, ressources, habitats et paysages d'importance culturelle, archéologique ou historique mondiale ou nationale, et/ou d'importance culturelle, écologique, économique ou religieuse/sacrée critique pour les cultures traditionnelles des communautés locales ou des peuples autochtones, identifiés grâce à un engagement avec ces communautés locales ou peuples autochtones.</li></ol> |
| <b>Ménage</b>                        | <p>Les dispositions prises par des personnes, individuellement ou en groupe, pour se procurer de la nourriture ou d'autres produits vitaux ou essentiels. Un ménage peut être soit :</p> <p>Un ménage d'une personne : une personne qui subvient à ses besoins alimentaires ou à d'autres besoins essentiels pour vivre sans se joindre à une autre personne pour faire partie d'un ménage comptant plusieurs personnes.</p> <p>Un ménage composé de plusieurs personnes est un groupe de deux personnes ou plus qui vivent ensemble et qui s'approvisionnent en commun en nourriture ou autres produits essentiels à la vie.</p> <p>Les personnes du groupe peuvent mettre en commun leurs revenus et peuvent, dans une plus ou moins grande mesure, avoir un budget partagé ; il peut s'agir de personnes liées ou non ou d'une combinaison de personnes liées et non reliées. Un ménage peut se situer dans une unité d'habitation ou un ensemble de locaux d'habitation collectifs comme une pension de famille, un hôtel ou un camp, ou peut comprendre le personnel administratif d'un établissement. Le ménage peut également être sans abri.<sup>15</sup></p>   |

<sup>15</sup> <https://stats.oecd.org/glossary/search.asp>



|                              |  |
|------------------------------|--|
| <b>Logement</b>              | Abris pour protéger des éléments et des prédateurs. Au-delà de cela, une maison devient un foyer lorsque les gens s'y identifient, avec ceux qui partagent cette maison et même avec les autres du voisinage. Loger ensemble est la base de la communauté, dans laquelle les gens peuvent partager et s'entraider. <sup>16</sup> |
| <b>Chasse (aussi chassé)</b> | Le fait de poursuivre ou de tuer un animal sauvage terrestre au moyen d'une arme, d'un piège, d'un poison ou d'un chien.   |
| <b>Hygiène et salubrité</b>  | La mise à disposition d'installations et de services pour l'élimination en toute sécurité de l'urine et des excréments humains. Le mot « salubrité » s'applique également au maintien de conditions d'hygiène, au moyen de services tels que la collecte des ordures et l'élimination des eaux usées. <sup>17</sup>              |

| I   |   |
|---|---|
| <b>Système de gestion interne (SGI)</b>       | Un système documenté de gestion de la qualité dans le but de faciliter une organisation et une gestion efficaces du groupe et de veiller à ce que le groupe et ses membres respectent les exigences applicables des normes de Rainforest Alliance pour l'agriculture.   |
| <b>Protection Intégrée des Cultures (PIC)</b> | L'examen attentif de toutes les techniques de lutte antiparasitaire disponibles et l'intégration subséquente de mesures appropriées qui permettent de décourager le développement de populations de ravageurs, tout en gardant les pesticides et autres interventions à des niveaux qui sont économiquement justifiés et en réduisant ou en minimisant les risques pour la santé humaine et pour l'environnement. La PIC met l'accent sur la croissance de cultures et de bétail sains avec le moins de perturbations possible des agro-écosystèmes et encourage les mécanismes naturels de lutte antiparasitaire. L'application des pesticides repose sur la surveillance des maladies ou des infestations parasitaires. |
| <b>Espèces invasives</b>                      | Espèce ou sous-espèce végétale ou vertébrée qui n'est pas originaire d'un lieu donné et dont la présence ou l'introduction dans ce lieu cause ou est susceptible de causer un préjudice économique, environnemental ou sanitaire à la population. Pour cette norme, les espèces invasives sont celles mentionnées par le Groupe de spécialistes des espèces invasives (ISSG) de l'UICN/SSC comme étant 100 des pires espèces exotiques invasives mondiales <sup>18</sup> et les espèces végétales ou animales qui ne sont pas considérées invasives.  |

<sup>16</sup>Organisation internationale du travail (1976), *L'emploi, la croissance et les besoins fondamentaux : un problème mondial unique*, Genève.

<sup>17</sup><http://www.who.int/topics/sanitation/en/>

<sup>18</sup>[http://www.issg.org/worst100\\_species.html](http://www.issg.org/worst100_species.html)



| <b>L</b>                     |  |
|------------------------------|--|
| <b>Grand arbre indigène</b>  | Arbres de plus de 15 mètres de haut et de plus de 60 cm de diamètre à hauteur de poitrine, se trouvant dans leur aire de répartition naturelle, c'est-à-dire l'aire qu'ils occupent sans introduction ou soins par les humains.  |
| <b>Revenu vital</b>          | <p>Le revenu annuel net nécessaire pour qu'un ménage puisse assurer un niveau de vie décent à tous les membres de ce foyer. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris ce qui est nécessaire en cas de circonstances imprévues.</p> <p>Le revenu minimum vital est étroitement lié au salaire vital, qui est lié à un travailleur. Un revenu vital peut être envisagé pour tous les salariés, y compris les producteurs indépendants.<sup>19</sup></p> |
| <b>Salaire minimum vital</b> | La rémunération reçue pour une semaine de travail normale par un travailleur dans un lieu donné, qui est suffisante pour assurer un niveau de vie décent au travailleur et à sa famille. Les éléments d'un niveau de vie décent comprennent la nourriture, l'eau, le logement, l'éducation, les soins de santé, le transport, l'habillement et d'autres besoins essentiels, y compris la prévision d'événements imprévus. <sup>20</sup>  |

| <b>M</b>   |  |
|--|--|
| <b>Limites Maximales de Résidus (LMR)</b>                                      | Une limite légale pour la quantité maximale de résidus chimiques permise dans les aliments. Les LMR servent d'indicateur à l'utilisation correcte des pesticides.  |
| <b>Fiche de données de sécurité du matériel (FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ)</b> | Document qui fournit des renseignements pertinents sur la santé et la sécurité au travail concernant l'utilisation du produit ou de la substance. Il peut s'agir, entre autres, d'instructions d'utilisation sécuritaire, d'instructions de manipulation, d'EPI appropriés, de dangers potentiels associés à une matière ou à un produit particulier, ainsi que de procédures de manipulation en cas de déversement. |
| <b>Travailleur immigré</b>   | Une personne qui migre à l'intérieur d'un pays et/ou à travers les frontières internationales pour travailler.   |

| <b>N</b>                   |  |
|----------------------------|--|
| <b>Végétation indigène</b> | Plantes se trouvant dans leur aire de répartition naturelle, c'est-à-dire l'aire qu'elles occupent sans être introduites ni entretenues par l'homme. |

<sup>19</sup> <https://www.globallivingwage.org/about/living-income/>

<sup>20</sup>OIT, 2011



|                           |  |
|---------------------------|--|
| <b>Écosystème naturel</b> | <p>Une communauté d'organismes vivants en concurrence avec les composantes non vivantes de leur environnement, interagissant comme un système Un écosystème naturel qui ressemble sensiblement - en termes de composition, de structure et de fonction écologique - à un écosystème qui se trouve ou se trouverait dans une zone donnée en l'absence d'impacts humains majeurs. Ces impacts comprennent les écosystèmes gérés par l'homme où une grande partie de la composition, de la structure et des fonctions écologiques des espèces naturelles sont présentes. Les écosystèmes naturels comprennent Écosystèmes naturels en grande partie « vierges » qui n'ont pas subi d'impacts humains majeurs dans l'histoire récente ;</p> <p>Les écosystèmes naturels régénérés qui ont subi des impacts importants dans le passé (par exemple par l'agriculture, l'élevage, les plantations d'arbres ou l'exploitation forestière intensive), mais qui étaient les principales causes d'impact ont cessé ou ont considérablement diminué, et l'écosystème a atteint une composition, une structure et une fonction semblables à celles des écosystèmes naturels antérieurs ou contemporains ;</p> <p>Écosystèmes naturels aménagés (y compris de nombreux écosystèmes que l'on pourrait qualifier de « semi-naturels ») où une grande partie de la composition, de la structure et de la fonction écologique de l'écosystème est présente ; cela comprend les forêts naturelles aménagées ainsi que les prairies ou les parcours naturels qui sont, ou ont été historiquement, pâturés par le bétail et les écosystèmes naturels qui ont été partiellement dégradés par des causes anthropogènes ou naturelles (p. ex. la récolte, le feu, les changements climatiques, les espèces envahissantes ou autres), mais où les terres n'ont pas été converties à un autre usage et où une grande partie de la composition, de la structure et de la fonction écologique de l'écosystème demeure présente ou devrait se régénérer naturellement ou par une gestion dans un contexte de restauration écologique. <sup>21</sup></p> |
|---------------------------|--|

<sup>21</sup>Cadre de responsabilisation, <https://accountability-framework.org/wp-content/uploads/2018/12/Accountability-Framework-Definitions-DRAFT-2018-12.pdf>



## Forêts naturelles

Écosystèmes qui ressemblent - en termes de composition, de structure et de fonction des espèces - à ceux qui se trouvent ou se trouveraient dans une zone donnée en l'absence d'impacts significatifs sur la gestion humaine, notamment :

### 1. Écosystèmes aquatiques :

- a) Masses d'eau courantes et stagnantes : Tous les cours d'eau, rivières, fosses, étangs, lacs et lagunes d'origine naturelle, ainsi que les cours d'eau saisonniers d'au moins un mètre de largeur, qui coulent continuellement pendant au moins deux mois pratiquement chaque année ou de façon intermittente. Les cours d'eau et les rivières qui ont été altérés par la sédimentation, le ruissellement pollué, l'érosion des berges, la pollution thermique ou les réservoirs de moins d'un mètre de hauteur sont toujours des écosystèmes naturels de Rainforest Alliance.
- b) Les bassins artificiels, les lagunes de traitement de l'eau et les étangs d'irrigation ne sont pas considérés comme des écosystèmes naturels Rainforest Alliance, sauf si le plan d'eau a été spécifiquement réalisé pour fournir un habitat aux poissons ou à la faune.
- c) Autres terres humides : Toutes les terres humides d'origine naturelle, où les conditions hydrologiques naturelles entraînent l'une ou l'autre ou les deux conditions suivantes :
  - 1) Les sols sont gorgés d'eau pendant la majeure partie de l'année ;
  - 2) Les terres sont périodiquement ou en permanence inondées par des eaux peu profondes, comme les plaines inondables, les zones humides en bordure des étangs, des ruisseaux ou de l'océan.

Dans le cadre de la présente norme, les types suivants d'écosystèmes aquatiques ne sont pas considérés comme des écosystèmes naturels Rainforest Alliance :

- Les zones qui ont été rendues humides de façon saisonnière ou vivace en raison de l'activité humaine (comme les canaux de drainage, les étangs d'irrigation, les réservoirs, les étangs de retenue des effluents, les étangs d'aquaculture, les rizières ou les gravières), à moins que la zone humide ait été créée par les hommes pour offrir un habitat à la faune.

### 2. Forêts :

Les forêts comprennent à la fois les forêts humides (forêts tropicales humides) et les forêts plus sèches ; les forêts basses, subalpines et de nuages ; les forêts constituées de toute combinaison de végétaux à feuilles larges, à aiguilles, à feuilles persistantes et caduques. Les forêts sont définies comme des zones couvertes d'arbres qui :

- a) Ne sont pas occupées par l'agriculture ou d'autres utilisations spécifiques des terres non forestières ; et,
- b) Se compose principalement d'espèces de plantes indigènes ; et,
- c) Ont une structure végétale qui ressemble généralement à celle d'une forêt naturelle du même âge dans la même région ; ou
- d) Sont classées comme forêts à stock de carbone élevé (HCS) selon l'approche HCS ([www.highcarbonstock.org](http://www.highcarbonstock.org)) ou, dans les régions où les



|                                |  |
|--------------------------------|--|
|                                | <p>paramètres HCS n'ont pas encore été définis, sont en régénération depuis au moins 10 ans avec un minimum de perturbation humaine.</p> <p>Dans le cadre de la présente norme, les types suivants de zones couvertes d'arbres ne sont pas considérés comme des écosystèmes naturels de Rainforest Alliance :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>• Plantations forestières ou d'arbres fruitiers ;</li><li>• Les zones boisées qui sont gérées comme des systèmes de production alimentaire diversifiés, y compris les systèmes de gestion traditionnels et modernes comme les jardins familiaux, les systèmes agroforestiers et les systèmes mixtes arbres-bovins ; ou</li><li>• Zones qui sont gérées comme des systèmes de culture en rotation longue (cultures itinérantes) dans le cadre de systèmes d'utilisation des terres traditionnels, autochtones, communautaires ou de petits producteurs (même si elles répondent par ailleurs aux définitions des écosystèmes naturels) et des terres en friche à des fins de récupération de la fertilité des sols.</li></ul> <p><b>3. Autres écosystèmes terrestres indigènes :</b></p> <ol style="list-style-type: none"><li>a) Forêts, zones arbustives, savanes, prairies, tourbières et páramo.</li><li>b) Zones localisées de végétation naturelle non forestière dans la biomasse forestière qui ne sont couvertes par aucune des catégories précédentes, quelle que soit leur taille.</li></ol> |
| <b>Zone de non-application</b> | <p>Zone entourant les écosystèmes naturels (aquatiques et terrestres) et les zones d'activité humaine dans lesquelles les pesticides chimiques synthétiques ne sont pas utilisés. Seules des stratégies mécaniques, physiques et biologiques de lutte antiparasitaire peuvent être utilisées. La largeur requise de cette zone est la suivante :</p> <p>La distance en mètres indique la largeur de la zone de non-application entre les cultures appliquées de pesticides et les zones d'activité humaine ou les écosystèmes naturels aquatiques et terrestres :</p> <ol style="list-style-type: none"><li>1) 5 mètres, si l'application se fait par des méthodes d'application mécaniques, manuelles et ciblées, comme les pulvérisateurs à dos, le baguage, l'appâtage, le placement spécifique de granulés, l'injection dans le sol ou les plantes, le traitement des semences, et le désherbage des mauvaises herbes, entre autres ;</li><li>2) 10 mètres, en cas d'application par pulvérisation à la volée ou sous pression, comme par exemple les pulvérisateurs motorisés ou les rampes de pulvérisation<sup>10</sup>, les pulvérisateurs à jet d'air, les brumisateurs (brumisateurs à très faible volume) selon les spécifications techniques de l'équipement.</li></ol>  |
| <b>P</b>                       |  |
| <b>Travailleur permanent</b>   | Une personne dont l'emploi principal est un emploi permanent ou avec un contrat de travail (verbal ou écrit) qui ne comporte pas une date de fin d'emploi prédéterminée.   |



|  |  |
|--|--|
| <b>Équipement de protection individuelle (EPI)</b> | L'équipement est porté de façon à minimiser l'exposition aux dangers qui provoquent des blessures et des maladies graves sur les lieux de travail. Ces blessures et maladies peuvent résulter d'un contact avec des produits chimiques, radiologiques, physiques, électriques, mécaniques ou autres dangers au travail. L'équipement de protection individuelle peut comprendre des articles comme des gants, des lunettes et des chaussures de sécurité, des bouchons d'oreilles ou des manchons, des casques de protection, des respirateurs ou des combinaisons, des gilets protecteurs et des combinaisons complètes.  |
| <b>Nuisible</b>                                    | Toute espèce, souche ou biotype de plante, d'animal ou d'agent pathogène nuisible aux plantes ou aux produits végétaux. <sup>22</sup>  |
| <b>Pesticide</b>                                   | <p>Toute substance, ou mélange de substances d'ingrédients chimiques ou biologiques, destiné à repousser, détruire ou combattre tout organisme nuisible, y compris les espèces indésirables de plantes ou d'animaux nuisibles ou perturbant de quelque autre manière la production, la transformation, le stockage, le transport et la commercialisation des produits alimentaires ou agricoles.</p> <p>Le terme comprend les substances destinées à être utilisées comme défoliants, déshydratants ou agents pour éclaircir les fruits ou prévenir la chute prématurée des fruits. Les pesticides sont également utilisés pour l'application sur les cultures avant ou après récolte afin de protéger le produit de la détérioration pendant le stockage et le transport.</p> |
| <b>Polygone</b>                                    | Élément géographique qui délimite une région géographique. Dans la norme Rainforest Alliance, nous utilisons des polygones pour représenter les limites extérieures d'une unité agricole. Ces polygones peuvent être cartographiés et codés à l'aide de données essentielles sur l'exploitation agricole (appelées attributs), comme l'identification de l'exploitation, la superficie de l'exploitation (hectares), la superficie de production, la culture, le propriétaire, le statut de certification.   |
| <b>Post-récolte</b>                                | L'étape concerne la manipulation de la culture qui suit directement la récolte. Cela peut comprendre la récolte, la manutention, le nettoyage, l'entreposage, le triage, le traitement, l'emballage et le transport.   |
| <b>Délai avant récolte</b>                         | Le temps entre la dernière application de pesticide et la récolte autorisée des cultures traitées ou dans la zone traitée. Ce délai varie selon le pesticide appliqué.   |

<sup>22</sup> FAO IPPC, <http://www.fao.org/docrep/004/Y3241E/y3241e00.htm#Contents>



|                            |  |
|----------------------------|--|
| <b>Prime</b>               | <p>Un montant en espèces supplémentaire payé en sus du prix du marché pour un produit conventionnel similaire (non certifié/non vérifié), parce que le produit est fabriqué de manière durable et répond aux exigences des normes Rainforest Alliance.</p> <p>La prime Rainforest Alliance est obligatoire et convenue entre Rainforest Alliance, le groupe de producteurs ou le producteur certifié selon les normes agricoles et le premier acheteur, elle est nette de toute déduction pour le remboursement des biens ou services préfinancés.</p> <p>La prime est fixée conformément aux exigences du code Rainforest Alliance et aux directives applicables.</p> |
| <b>Producteur</b>          | La personne ou l'organisme qui représente une exploitation agricole et qui est responsable des produits qu'elle vend.  |
| <b>Qualité produit</b>     | La capacité du produit - telle que définie par l'administrateur de l'exploitation ou du groupe - à répondre aux attentes et aux besoins de l'utilisateur final, compte tenu des paramètres de sécurité alimentaire et des résidus de pesticides, tels que la conformité aux limites maximales de résidus (LMR) et aux tolérances établies par le pays importateur.   |
| <b>Productivité</b>        | Mesure de l'efficacité de la production fondée sur le rapport entre la production et les intrants de production (terre, capital, eau, autres ressources naturelles, main-d'œuvre, énergie ou autres matières).   |
| <b>Zone protégée</b>       | Un espace géographique clairement défini, reconnu, dédié et géré, par des moyens légaux ou d'autres moyens efficaces, pour réaliser la conservation à long terme de la nature avec les services écosystémiques et les valeurs culturelles associées. Par exemple, les parcs nationaux, les zones de nature sauvage, les aires communautaires conservées et les réserves naturelles. <sup>23</sup>  |
| <b>Taille ou entretien</b> | Activité saisonnière ou annuelle pour enlever les branches mortes, malades ou improductives et/ou gérer les ravageurs et les maladies et/ou gérer la charge de la récolte. Elle se concentre sur les branches secondaires ou tertiaires et devrait être appliquée à 100 % de la culture si l'exploitation est bien gérée.  |

| R                                    |   |
|--------------------------------------|---|
| <b>Frais de recrutement</b>          | Tous frais encourus dans le cadre du processus de recrutement pour permettre aux travailleurs d'obtenir un emploi ou un placement, quels que soient la manière, le moment ou le lieu de leur imposition ou de leur perception. <sup>24</sup>  |
| <b>Intervalles de réintroduction</b> | Le délai de réintroduction (ou délai de sécurité) est la période d'attente entre l'application d'un pesticide et le moment où il est possible de retourner dans le champ sans vêtements ou équipement de protection. <sup>25</sup> Cet intervalle varie selon le pesticide appliqué.      |
| <b>Réjuvénation</b>                  | Les activités comprennent la taille ou la taille lourde qui s'effectue selon un cycle de 2 à 10 ans dans le but de rajeunir une partie ou la totalité des tiges principales ou des branches primaires. Selon le cycle, il est appliqué sur 10 à 50 % de la superficie cultivée certifiée. |

<sup>23</sup> IUCN, 2008

<sup>24</sup>Bureau international du travail [https://www.ilo.org/gb/GBSessions/GB335/jns/WCMS\\_669783/lang-fr/index.htm](https://www.ilo.org/gb/GBSessions/GB335/jns/WCMS_669783/lang-fr/index.htm)

<sup>25</sup>National Pesticides Information Center (NPIC), États-Unis (<http://npic.orst.edu>)



|                                 |  |
|---------------------------------|--|
| <b>Remédiation</b>              | <p>Le processus ou l'acte qui consiste à offrir un recours aux personnes ou aux groupes lésés. Plus précisément, lorsque des entreprises commerciales ont causé ou contribué à causer des effets néfastes sur les droits de l'homme, elles devraient adopter des mesures correctives ou coopérer à leur application.</p> <p>La remédiation peut comprendre à la fois le processus de restauration d'individus ou de groupes qui ont été lésés dans la situation dans laquelle ils se seraient trouvés s'il n'y avait pas eu d'impact négatif ; et/ou des actions prospectives pour empêcher qu'une non-conformité ne se reproduise. <sup>26</sup></p>  |
| <b>Rénovation</b>               | Activités qui vont au-delà du simple rajeunissement et comprennent la replantation d'un champ, le comblement de trous ou des greffes.  |
| <b>Résilience</b>               | La capacité des systèmes, des communautés, des ménages ou des individus à prévenir, atténuer ou faire face aux risques et à se remettre des chocs. Un système est résilient lorsqu'il est moins vulnérable aux chocs au fil du temps et est en mesure de se rétablir de ces chocs. La capacité d'adaptation est essentielle à la résilience. <sup>27</sup>   |
| <b>Évaluation des risques</b>   | Un processus systématique d'identification et d'évaluation des dangers. Les dangers peuvent être identifiés dans un environnement externe (p. ex. tendances économiques, événements climatiques, concurrence) et dans un environnement interne (p. ex. personnes, processus, infrastructure). Lorsque ces dangers interfèrent avec les objectifs - ou que l'on peut prévoir qu'ils le feront - ils deviennent des risques.   |
| <b>Zones tampons riveraines</b> | <p>Zone de végétation permanente adjacente à un écosystème aquatique où il n'y a ni cultures ni bétail. Les paramètres de largeur de Rainforest Alliance pour les zones tampons riveraines sont les suivants :</p> <p>Les largeurs minimales des zones restaurées (zones tampons riveraines) adjacentes aux écosystèmes aquatiques (la largeur des cours d'eau est définie comme la largeur du débit normal pendant la saison des pluies, mais pas pendant les inondations) :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>▪ 5 m de largeur horizontale le long des deux côtés des cours d'eau mesurant entre 1 et 5 mètres de largeur ;</li><li>▪ 8 m de largeur horizontale le long des deux côtés des cours d'eau mesurant de 5 à 10 mètres de largeur et autour des sources, des zones humides et d'autres plans d'eau ;</li><li>▪ 15 m de largeur horizontale le long des deux rives de cours d'eau de plus de 10 mètres de largeur. <sup>28</sup></li></ul> |
| <b>Rotation (culture)</b>       | Pratique consistant à planter successivement différentes cultures sur plusieurs saisons de végétation sur la même parcelle.  |

## S

|                                |  |
|--------------------------------|--|
| <b>Eau buvable/Eau potable</b> | Une eau dont la qualité est telle que l'homme peut la consommer sans risque de dommages immédiats ou à long terme. |
|--------------------------------|--|

<sup>26</sup>Principes directeurs des Nations Unies sur les entreprises et les droits de l'homme & Projet Shift, *Remédiation, mécanismes de règlement des griefs et responsabilité des entreprises en matière de respect des droits de l'homme*, <https://www.shiftproject.org/resources/publications/remediation-grievance-mechanisms-corporate-responsibility-respect-human-rights/>.

<sup>27</sup>Organisation pour l'alimentation et l'agriculture des Nations Unies

<sup>28</sup>SAS, 2017



|  |   |
|--|---|
| <b>Prestataire de services</b>                 | Une personne morale ou physique engagée par un membre certifié ou futur membre pour effectuer des tâches spécifiques incluses dans le cadre de sa certification Rainforest Alliance. Les prestataires de services comprennent les fournisseurs de main-d'œuvre, les courtiers et les recruteurs. Par définition, ils ne détiennent pas la propriété légale du produit certifié Rainforest Alliance. Cela inclut également les sous-traitants.   |
| <b>Sexe</b>                                    | Les différentes caractéristiques biologiques et physiologiques masculines et féminines, telles que les organes reproducteurs, les chromosomes, les hormones, etc. Elle est universelle et la plupart du temps immuable, sans chirurgie. <sup>29</sup>   |
| <b>Données ventilées par sexe ou par genre</b> | Toute donnée sur les individus ventilée par sexe. Les statistiques ventilées par sexe s'appuient sur ces données et reflètent les réalités de la vie des femmes et des hommes ainsi que les questions politiques liées au genre. Elles permettent de mesurer les différences entre les femmes et les hommes dans diverses dimensions sociales et économiques. <sup>30</sup>   |
| <b>Harcèlement sexuel</b>                      | Comportement sexuel importun et offensant pour la personne qui en fait l'objet. Ces deux conditions doivent être réunies pour que le harcèlement sexuel soit effectif. Le harcèlement sexuel peut prendre deux formes : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ Quid Pro Quo « lorsqu'un avantage lié à l'emploi - comme une augmentation de salaire, une promotion ou même la reconduction de l'emploi - est subordonné à l'acceptation par la victime d'une forme quelconque de comportement sexuel ; ou ;</li><li>▪ Un environnement de travail hostile dans lequel la conduite crée des conditions intimidantes ou humiliantes pour la victime.</li></ul> Comportement qualifié de harcèlement sexuel : <ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Physique</b> : violence, toucher, proximité superflue.</li><li>▪ <b>Verbal</b> : Commentaires et questions sur l'apparence, le style de vie, l'orientation sexuelle, appels téléphoniques offensants</li><li>▪ <b>Non-verbal</b> : Sifflements, gestes sexuellement suggestifs, présentation de matériel sexuel. <sup>31</sup></li></ul> |
| <b>Culture tolérante à l'ombre</b>             | Espèce de culture adaptée pour vivre à l'ombre complète ou partielle. Parmi ces espèces figurent la cardamome, la cannelle, le cacao, le café, la macadamia, la noix de muscade et la vanille. <sup>32</sup>  |
| <b>Métayer</b>                                 | Cultivateur qui travaille la terre d'un propriétaire foncier pour une part de la récolte ou un pourcentage des ventes de la récolte.  |

<sup>29</sup> <https://www.who.int/gender-equity-rights/knowledge/glossary/en/> and <https://gender.jhpiego.org/analysis/toolkit/gender-concepts-and-definitions/>

<sup>30</sup> <https://eige.europa.eu/gender-mainstreaming/methods-tools/sex-disaggregated-data>

<sup>31</sup> OIT, [https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed\\_norm/---declaration/documents/publication/wcms\\_decl\\_fs\\_96\\_en.pdf](https://www.ilo.org/wcmsp5/groups/public/---ed_norm/---declaration/documents/publication/wcms_decl_fs_96_en.pdf)

<sup>32</sup> SAS, 2017



|                                |   |
|--------------------------------|---|
| <b>Petit producteur</b>        | Les petits exploitants sont de petits producteurs agricoles qui dépendent principalement du travail familial ou domestique ou de l'échange de main-d'œuvre avec d'autres membres de la communauté. Ils peuvent embaucher des travailleurs temporaires pour des tâches saisonnières ou même embaucher (quelques) travailleurs permanents lorsque l'agriculteur ou sa famille ne peuvent effectuer le travail par eux-mêmes. Les petits exploitants ne peuvent pas se permettre d'être certifiés individuellement et doivent généralement compter sur la Gestion du Groupe pour l'élaboration et la tenue des dossiers. |
| <b>Dialogue social</b>         | Tout type de négociation, de consultation ou simplement d'échange d'informations entre ou parmi les représentants des gouvernements, des employeurs et des travailleurs, sur des questions d'intérêt commun en matière de politique économique et sociale. <sup>33</sup>  |
| <b>Dérive de pulvérisation</b> | Quantité d'un produit appliqué (représentant un ingrédient actif d'un pesticide) qui est déviée de la zone traitée par l'action des courants d'air pendant le processus d'application.  |
| <b>Sous-traitant</b>           | Organisation ou individu engagé par contrat par un groupe, un membre du groupe ou un producteur pour effectuer une ou plusieurs opérations spécifiques. Par exemple, la pulvérisation, la transformation, la récolte, le transport ou la surveillance des installations de transformation d'un autre site.  |

<sup>33</sup> <https://www.ilo.org/public/english/dialogue/download/brochure.pdf>



| <b>T</b>                      |  |
|-------------------------------|--|
| <b>Travailleur temporaire</b> | Travailleur ayant un contrat, ou une période de travail prévue, de moins de 12 mois.   |
| <b>Espèces menacées</b>       | Il s'agit de toutes les espèces qui sont exposées à une mise en danger dans un avenir proche. Suivez la définition de la Liste rouge de l'UICN des espèces menacées™ (ou la Liste rouge de l'UICN), les espèces inscrites comme étant en danger critique d'extinction, en danger ou vulnérables sont collectivement décrites comme « menacées ». La liste est basée sur un système objectif d'évaluation du risque d'extinction d'une espèce si aucune mesure de conservation n'est prise. <sup>34</sup> |

| <b>V</b>             |   |
|----------------------|---|
| <b>Vulnérabilité</b> | On parle d'« état de susceptibilité aux dommages causés par l'exposition aux stress associés aux changements environnementaux et sociaux et du fait de l'absence de capacité d'adaptation ». ou, en d'autres termes, la facilité avec laquelle un système est susceptible d'être affecté par un choc donné. Le Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat (GIEC) définit la vulnérabilité selon trois composantes : exposition, sensibilité et capacité d'adaptation. |

| <b>W</b>          |   |
|-------------------|---|
| <b>Déchets</b>    | Un déchet est une matière ou une substance non souhaitée ou indésirable. On les appelle aussi déchets, débris, ordures ou rebuts, selon le type de matériel et la terminologie régionale. La plupart des déchets se composent de papier, de plastique, de métaux, de verre, de déchets alimentaires, de matières organiques, d'excréments et de bois. Ceci inclut les matières dangereuses. Il s'agit des déchets ménagers ou industriels, des produits rejetés, des débris de construction ou des gravats, de la terre et des pierres provenant des fouilles et des débris.  |
| <b>Eaux usées</b> | Toute eau qui a été affectée et utilisée à des fins humaines pour un usage domestique, industriel, commercial ou agricole.<br><br>Les eaux usées provenant des opérations de traitement sont des eaux dont la qualité a été affectée négativement par les procédés industriels résultant des opérations de traitement. Il s'agit notamment des moulins (tels que les moulins à café humides, les moulins à huile de palme, les moulins à sucre de canne), les opérations de lavage (telles que les usines de fruits ou de légumes ou de traite) ou les usines de conditionnement (comme les usines de jus ou de purée). |

<sup>34</sup> IUCN



| <p><b>Paramètres des eaux usées</b></p>                 | <p>Les paramètres des eaux usées industrielles de Rainforest Alliance sont les suivants</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><b>Paramètre de qualité des eaux usées</b></th> <th><b>Valeur</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Demande biochimique en oxygène (DBO<sub>5</sub>)</td> <td>Moins de 150 mg/l</td> </tr> <tr> <td>Total des solides en suspension</td> <td>Moins de 50 mg/l</td> </tr> <tr> <td>Graisses et huiles</td> <td>Moins de 50 mg/l</td> </tr> <tr> <td>pH</td> <td>Entre 5,5 et 9,0</td> </tr> </tbody> </table> <p>Les paramètres des eaux usées industrielles de Rainforest Alliance pour l'irrigation sont les suivants</p> <table border="0"> <thead> <tr> <th><b>Paramètre de qualité des eaux usées</b></th> <th><b>Valeur</b></th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Nématodes intestinaux (moyenne arithmétique)</td> <td>≤ 1</td> </tr> <tr> <td>Nombre d'œufs par litre</td> <td></td> </tr> <tr> <td>Coliformes fécaux (nombre géométrique moyen par 100 ml)</td> <td>≤ 1000</td> </tr> </tbody> </table> | <b>Paramètre de qualité des eaux usées</b> | <b>Valeur</b> | Demande biochimique en oxygène (DBO <sub>5</sub> ) | Moins de 150 mg/l | Total des solides en suspension | Moins de 50 mg/l | Graisses et huiles | Moins de 50 mg/l | pH | Entre 5,5 et 9,0 | <b>Paramètre de qualité des eaux usées</b> | <b>Valeur</b> | Nématodes intestinaux (moyenne arithmétique) | ≤ 1 | Nombre d'œufs par litre |  | Coliformes fécaux (nombre géométrique moyen par 100 ml) | ≤ 1000 |
|---|---|--|---------------|--|-------------------|---------------------------------|------------------|--------------------|------------------|----|------------------|--|---------------|--|-----|-------------------------|--|---|--------|
| <b>Paramètre de qualité des eaux usées</b>              | <b>Valeur</b>   |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| Demande biochimique en oxygène (DBO <sub>5</sub> )      | Moins de 150 mg/l   |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| Total des solides en suspension                         | Moins de 50 mg/l  |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| Graisses et huiles                                      | Moins de 50 mg/l  |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| pH  | Entre 5,5 et 9,0  |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| <b>Paramètre de qualité des eaux usées</b>              | <b>Valeur</b>   |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| Nématodes intestinaux (moyenne arithmétique)            | ≤ 1   |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| Nombre d'œufs par litre                                 |   |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| Coliformes fécaux (nombre géométrique moyen par 100 ml) | ≤ 1000  |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| <p><b>Faune</b></p>                                     | <p>Tous les vertébrés terrestres non domestiqués. Les espèces sauvages qui ont été domestiquées par l'activité humaine sont toujours classées comme telles par Rainforest Alliance.</p>   |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| <p><b>L'autonomisation des femmes</b></p>               | <p>Processus par lequel les femmes acquièrent le pouvoir et le contrôle sur leur propre vie et acquièrent la capacité de faire des choix stratégiques. L'autonomisation des femmes comporte cinq volets :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1) l'estime de soi des femmes ;</li> <li>2) leur droit de disposer et de déterminer leurs choix ;</li> <li>3) leur droit d'avoir accès aux opportunités et aux ressources ;</li> <li>4) leur droit d'avoir le pouvoir de contrôler leur propre vie ;</li> <li>5) tant à l'intérieur qu'à l'extérieur de la maison ;</li> <li>6) et leur capacité d'influencer l'orientation du changement social pour créer un ordre social et économique plus juste, à l'échelle nationale et internationale.<sup>35</sup></li> </ol>   |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| <p><b>Harcèlement au travail</b></p>                    | <p>Le continuum des comportements qui causent des préjudices physiques, psychologiques et sexuels aux travailleurs.</p>   |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| <p><b>Violence au travail</b></p>                       | <p>Incidents où des travailleurs sont maltraités, menacés ou agressés dans les circonstances liées à leur travail, y compris durant leurs trajets aller-retour au travail, ce qui met explicitement ou implicitement en danger leur sécurité, leur bien-être ou leur santé.</p> <p>La violence au travail comprend la violence physique et la violence non physique. Elle s'exprime par des agressions physiques, des homicides, des agressions verbales, des brimades, du harcèlement sexuel/racial et des menaces.<sup>36</sup></p>   |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |
| <p><b>Travailleur</b></p>                               | <p>Une personne qui effectue un travail dans une exploitation agricole ou pour un groupe ou un membre d'un groupe. Le terme englobe tous les types de travailleurs, qu'ils soient permanents, temporaires, saisonniers, migrants, transitoires ou familiaux, les travailleurs à la tâche, avec ou sans papiers, ainsi que les personnes temporairement absentes d'un emploi ou d'une entreprise où elles ont récemment travaillé pour cause de maladie, congé parental, vacances, formation ou conflit social.</p>  |  |               |  |                   |                                 |                  |                    |                  |    |                  |  |               |  |     |                         |  |   |        |

**Y**

<sup>35</sup>Institut européen pour l'égalité entre les hommes et les femmes, <https://eige.europa.eu/thesaurus/terms/1102>

<sup>36</sup>OMS, [https://www.who.int/violence\\_injury\\_prevention/violence/activities/workplace/background/en/](https://www.who.int/violence_injury_prevention/violence/activities/workplace/background/en/)



|                              |   |
|------------------------------|---|
| <b>Jeune<br/>travailleur</b> | Un enfant entre l'âge minimum requis pour travailler (15 ans/14 ans dans certains pays) et 17 ans, effectuant un travail non dangereux et adapté à son âge, conformément aux conventions 138 et 182 de l'OIT. Un travail non dangereux et adapté à l'âge signifie, dans le cadre de cette norme, au minimum qu'un jeune travailleur ne doit pas faire de travaux pénibles, ni travailler la nuit, ni utiliser d'outils et machines dangereux ; leur participation à la scolarité ou la formation professionnelle ne doit être compromise. |
|------------------------------|---|

DRAPAF